**1ère - HISTOIRE (16), Le système colonial et ses contestations à la « Belle époque » (1896-1914).**

 La conquête de l’Algérie (1830-1848) permet la mise en place du système colonial destiné à permettre l’exploitation des ressources et des peuples colonisés : **comment se manifestent les résistances au système colonial ?**

**\* \* \***

 **Le système colonial se met en place progressivement** : derrière les différences de modalités, c’est l’exploitation des territoires et des peuples qui reste la norme. L’Algérie sert de laboratoire policier et judiciaire. Les conquérants, dont le général BUGEAUD, établissent des directives qui servent à rédiger la liste des 27 infractions spéciales (1874) puis la loi de 1881, portant sur « la répression […] des infractions spéciales de l’indigénat », appelé le *Code de l’indigénat*. Entre 1887 et 1912 il est étendu à l’ensemble de l’empire colonial. En 1923 il est appliqué au Togo, mandat français depuis 1919. Le « monstre juridique » (Olivier LE COUR GRANDMAISON, 2010) instaure un système de taxes et d’amendes pour des motifs futiles (Oubli de déclarer une naissance, acte irrespectueux…) afin de pressurer fiscalement les populations colonisées mais aussi de les astreinte au travail forcé, utilisé comme châtiment : 600 000 journées de travail forcé sont infligées rien qu’en Algérie chaque année entre 1881 et 1910. Il ne peut être fait appel des jugements rendus. Les entreprises établies dans les colonies (CFAO, Unilever…) bénéficient du travail forcé : par le système des concessions elles administrent les terres colonisées, et la complicité des administrateurs coloniaux leur donne des hommes pour les mettre en valeur.

**\***

 **La résistance à la colonisation est le fait de certains métropolitains.** Le projet colonial ne fait pas l’unanimité en France. Georges CLEMENCEAU (1885) s’oppose à la politique coloniale de Jules FERRY : il la dénonce aux noms d’idéaux humanistes (Refusant le concept de race ou de civilisation inférieure) et sociaux (Jugeant que l’argent des conquêtes pouvait être plus utilement dépensé en France auprès des classes populaires). Mais une fois parvenu au pouvoir (1906-1909) il est très accommodant avec le lobby colonial : en 1907 il renforce la mainmise de l’armée au Maroc, et ne peut faire appliquer les lois de libéralisation politique qu’il a fait voter pour l’Algérie. En 1919 il appuie la loi JONNART qui élargit les conditions d’accès à la nationalité française en Algérie. En France, des juristes (André WEISS), des députés (Alfred MARTINEAU), des économistes (Paul LEROY-BEAULIEU) militent auprès du public par des publications (*La revue indigène*, 1911) ou des associations (Société française pour la protection des indigènes des colonies, 1881) pour une égalité de droits. Le lobby colonial s’y oppose victorieusement à chaque fois.

**\***

 **Les peuples colonisés résistent :** quelles sont les formes de cette résistance ? La résistance à la colonisation prend d’abord les formes traditionnelles de la lutte armée**.** Samori TOURÉ, empereur du Wassalou (1887-1898), résiste aux forces françaises, jouant des rivalités coloniales franco-anglaises pour s’approvisionner en armes modernes auprès des territoires sous protectorat britannique comme la Sierra Leone. En Algérie, les révoltes armées sont nombreuses : en 1871, le tiers de la population se soulève derrière les figures des Cheikhs EL MOKRANI et EL HADDAD, les tribus des Aurès se soulèvent derrière le leader Med AMEZIANE (1879). 100 000 hommes sont mobilisés pour exterminer les résistants et déporter leurs chefs : ils rejoignent, en Nouvelle-Calédonie, les déportés de la Commune de Paris (1871), les survivants ne regagnent l’Algérie qu’en 1904. Le nationalisme algérien ne renaîtra comme force politique qu’après la Première Guerre mondiale avec l’émir KHALED (1919) et le mouvement de l’Étoile Nord-africaine de Messali HADJ (1926). Au Sénégal, Blaise DIAGNE, Sénégalais, député depuis 1914, fait octroyer la citoyenneté française aux habitants des quatre communes de Rufisque, Dakar, Gorée et Saint-Louis (1916) en récompense de leur engagement dans la guerre. Les migrations vers les colonies britanniques constituent une autre forme de résistance au système colonial : on estime à près de 2 millions ceux qui migrent vers le Nigeria.

**\* \* \***

 Le système colonial est formalisé à la veille de la Première Guerre mondiale (1914-1919) : les colonies servent l’industrialisation et la puissance géopolitique des métropoles. Les résistances sont vives : elles émanent des hommes politiques français mais surtout des **peuples colonisés qui savent adapter leurs modes de résistances** aux nouvelles normes imposées par l’Occident. © **Souleymane** ALI YÉRO, **Erwan** BERTHO & **Ronan** KOSSOU (2019)